

TYRAN. L'Académie ne le dit, au figuré, que de l'usage, qui est le *tyran* des langues, et de tout homme qui exerce une grande autorité dont il abuse. Ce mot a encore une signification plus étendue.

La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
Tyran qui cède au crime et détruit les vertus.

(Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

Ces charmes tout-puissants
Au malheureux Biron impérieux *tyrans*. (Le même.)

Ainsi lorsque les vents, fougueux *tyrans* des eaux,
De la Seine ou du Rhône ont soulevé les flots.

(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Et moi, *tyran* d'un cœur qui se refuse au mien,
Même en vous possédant je ne vous devrai rien.

(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

U, V.

U. Cette lettre est du genre masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. — Il en est de même de la lettre V. (L'Académie.)

UN DE et L'UN DE signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complètement déterminée, ou pour mieux dire, doublement déterminée, savoir, par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre précis qui suit.

On dira donc: « Henri IV est *un des* meilleurs princes qui aient régné « sur la France, » parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *meilleurs princes*, qui n'exprime pas un nombre précis.

« *Un des* quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis, » parce qu'ici, quoiqu'il y ait nombre précis, *un* ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède.

Mais on dira: « Ducis, *l'un des* quarante de l'Académie française, vient « d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène, » parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a tout à la fois un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*) qui suit. (Domergue, sa *Grammaire simplifiée*, page 61.)

D'après les mêmes principes, on devra dire aussi :

« *Un de* mes plus grands plaisirs « La bienfaisance est *l'un des*
serait d'être utile. » « deux plaisirs que je préfère à tous

« *Une des* neuf muses s'appelle « Terpsichore est *l'une des* neuf
« Terpsichore. » « Muses. »

« *Une des* trois Grâces est tom- « Thalie est *l'une des* trois Grâ-
« bée et s'est cassé un bras. » « ces. »

Il est certain que *le* doit ajouter à *un*, à *une* une idée d'individualité. *L'un de, l'une de* convient pour exprimer l'unité prise dans un nombre fixe, comme *deux, trois, neuf, quarante*, et se rapportant à un substantif qui ait précédé, deux conditions qui doivent être réunies pour nécessiter l'emploi de *le*.

Ainsi on n'imitera pas en cela les passages suivants :

« Vous savez que son père est *l'un de* mes meilleurs amis. » (M^{me} de Sévigné.)

Il fallait : est *un de* mes meilleurs amis; car, quoique le substantif de *un* ait été nommé, il ne fait point partie d'un nombre fixe.

Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
Ou bien il nous faudra craindre

Le destin d'*un* de ces pots. (La Fontaine, livre V, fable 2.)

Il fallait *de l'un de* ces pots, car les deux conditions sont remplies. On a parlé du pot de terre et du pot de fer, et le nombre est fixe.

Vos jolis vers remplis de grâce
Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs.
Votre couvent est le Parnasse,
Vous êtes *une des neuf* sœurs.

Il fallait *l'une des* neuf sœurs, par la même analogie.

(M. Lemare, *Cours de Langue française*, vol. II, page 686.)

Quelquefois *un* se supprime également; on dira très bien: « Il se trouva « grand nombre de sénateurs, de chevaliers, lorsqu'on délibéra là-dessus. » Tel est l'avis de Wailly et de Féraud; mais, comme ils le remarquent, cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre*. En effet, ce serait un gasconisme que de dire: *trois heures et quart, deux aunes et quart; monsieur tel, madame telle*; il faut absolument dire: « et *un quart*; monsieur *un* « tel, madame *une* telle. » (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

— Les règles générales données au commencement de cet article sont trop absolues, et ce serait une erreur de croire qu'elles n'admettent pas d'exceptions. M. Marle a donné dans le *Journal grammatical* un article sur ce sujet; nous allons en extraire quelques règles.

1^o *L'un de* s'emploie de préférence au commencement d'une proposition incidente. « Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, *l'un des* plus anciens poètes lyriques, ont écrit, etc. » (Racine.) — « Shaftesbury, *l'un des* « héros du parti philosophique. » (Voltaire.) Cette locution s'applique surtout comme apposition. Si l'on exprimait le sujet et le verbe, *un de* vaudrait mieux, et l'on écrirait: « qui était *un des* héros, etc. »

2^o *L'un de* doit encore avoir la préférence quand le substantif destiné à le suivre est sous-entendu. « L'arabe charge ses chameaux de son butin. « Monté sur *l'un des* plus légers, etc. » (Buffon.)

3^o L'article est presque toujours nécessaire lorsque le mot qui suit est un pronom.

L'un d'eux, en blasphémant, vient de nous faire entendre
Qu'Abner est dans les fers... (Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 5.)

4° Enfin après *et* ou *si* on met par euphonie *l'un* de préférence : « Si *l'un* de vos amis a besoin de vous, etc. »

Comme la locution *un de* est plus vague que l'autre, il arrive que, dans beaucoup de cas précités, l'écrivain sera libre de choisir, selon la tendance de sa pensée. Outre les règles, il faut donc encore consulter le goût. A. L.

USURPATEUR. L'Académie ne dit pas que ce mot, dans le style élevé, en prose comme en vers, peut se prendre adjectivement, au propre de même qu'au figuré.

Il a fui devant nous pour retarder sa perte,
Ce peuple *usurpateur* de l'empire des eaux. (Gilbert, Ode sur la Guerre d'Amérique
L'ivraie *usurpatrice* étouffe le froment. (Esménard, *la Navigation*, chant III.)

VAGUE. Voyez *Flot*.

VASISTAS, substantif masculin (on prononce *vazistâsse*). Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle partie s'ouvre et se ferme à volonté. Ce mot vient des trois mots allemands *was ist das?* (quoi est cela?) que l'on a estropiés comme la plupart des mots qui nous viennent des langues étrangères.

Vagistas, qui est dans la bouche d'une infinité de personnes, se trouve, on ne sait pourquoi, dans le *Dictionnaire de Gattel*; mais il ne se trouve que là. (*Dictionnaire allemand de Mavillon*.)

VENGEUR, VENGERESSE, VINDICATIF, VINDICATIVE. L'un et l'autre se disent des personnes et des choses : « Un Dieu *vengeur*. » — « Ti-
« siphone *vengeresse*. » — « Les remords *vengeurs*. » — « Tonnerre *ven-
« geur*, foudre *vengeresse*. » — « Dieu est un juste *vengeur*. » (Massillon.)

J'ai besoin d'un *vengeur* et non d'une maîtresse.
(Racine, *Mithridate*, acte IV, sc. 5.)

Tisiphone aussitôt, *vengeresse* des crimes.
(Delille, traduction de l'*Enéide*.)

Si quelque transgresseur enfreint cette promesse,
Qu'il éprouve, grand Dieu! la fureur *vengeresse*.
(Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

Il (Dieu) adoucit les traits de sa main *vengeresse*,
Il ne sait point punir des moments de faiblesse.
(Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

Les mutins, qu'épargnait une main *vengeresse*,
Prenaient d'un roi clément la vertu pour faiblesse.
(Même ouvrage, chant X.)

« Homme, esprit, amour-propre *vindictif*; personne, âme *vindictive*. »
Observez que *vengeur*, *vengeresse*, se dit de celui ou de celle qui punit, qui venge; et *vindictif*, *vindictive*, se dit de celui ou de celle qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance.

Il y a donc bien de la différence entre un Dieu *vengeur* et un Dieu *vin-*

dicatif: le premier n'exprime qu'un Dieu juste; le second désigne une passion injuste, qui est toujours une marque de faiblesse, et qui ne peut convenir à Dieu.

Conséquemment l'Académie a fait, dans son édition de 1798, un abus du mot *vindictif*, lorsqu'elle a dit : « On appelle *Justice vindictive* la Justice « qui punit les crimes. » La *Justice* est la *vengeresse* des crimes, mais elle ne peut pas être *vindictive*. — Cet exemple n'est pas reproduit en 1835.

Ensuite *vengeresse* ne se dit que dans le style soutenu.

VENIMEUX, VÉNÈNEUX. *Venimeux* ne se dit proprement que des animaux et *véneux* que des plantes : « Légumes *véneux*, suc *véneux*, qualité *véneuse*. »

Au figuré on dit *véneux* en style de théologie : « Langage *véneux*, « doctrine *véneuse*. »

VERMICELLE, substantif masculin. Mot corrompu de l'italien; espèce de pâte que l'on mange en potage.

L'Académie écrit aussi *vermicel*. Pour la prononciation, voyez tome I, page 37.

VERT, VERTE. Cet adjectif a bien des significations; on les trouvera toutes dans les Dictionnaires. Autrefois on écrivait *verd* au masculin avec un *d* final et au féminin avec un *t* et un *e*: l'usage a changé cette orthographe, et présentement on écrit *vert* et *verte*. (Urbain Domergue, page 143, et le *Dictionnaire de l'Académie*.)

VIDE, adjectif des deux genres. Ce mot, qui s'écrivait avec un *u* (*vuide*), s'écrit maintenant sans cette lettre. (L'Académie.)

VINGT ET UN. On a douté pendant quelque temps s'il faut écrire *vingt et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR, ou *vingt et un* CHEVAUX, *vingt et un* ANS, *vingt et un* JOURS, avec un *s* au pluriel. L'Académie sur cette question, décida (ainsi qu'on le voit, page 166, de ses *Observations sur Vaugelas*) qu'il faut dire *vingt et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR; mais que, quand il y a un adjectif après le substantif, il faut alors rapporter cet adjectif à tout le nombre entier et dire : « Il y a vingt et un *che-
« vaux* enharnachés; » mais que dans *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR les mots AN et JOUR doivent chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mette l'adjectif au pluriel, et alors que l'on doit dire : « Il a vingt et un *an* accom-
« plis. » — « Il a vingt et un *jour* passés, etc. »

L'Académie regardait ces façons de parler comme elliptiques; c'est, disait-elle, comme s'il y avait : Il a vingt *ans* accomplis et *un an*; il a vingt *jours* « passés et *un jour*. »

Th. Corneille et plusieurs Grammairiens adoptèrent cette décision. Mais, si l'on consulte de Latouche (page 321, tome II, de son *Art de bien parler*), Restaut (page 478 de sa *Grammaire*), de Wailly (page 178), Lévizac (page 290, tome I^{er}), on acquiert la conviction que le temps a abrogé cette

façon de parler, et que la raison l'a emporté sur un caprice passager de l'usage. En effet, disent ces Grammairiens, *vingt et un* est un nom de nombre formé de deux autres, et qui n'est pas moins pluriel que celui de *quinze*, exprimé en un seul mot; ainsi il ne peut modifier qu'un substantif pluriel: d'ailleurs, on ne veut pas parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs; en conséquence, ils en concluent que l'on doit écrire: « Vingt et un *ans*, vingt et un *jours*, vingt et un *ans* accomplis, vingt et un *jours* passés; » de même que l'on écrit: « Vingt et un *chevaux*, vingt et un *chevaux* enbarnachés, » de même qu'on a toujours écrit, sans difficulté: *quinze ans*, *quinze jours*.

Nos auteurs ont adopté cette opinion qui n'est plus douteuse: Marmontel écrit *vingt et un navires*. — Thomas, *quatre-vingt-un ans*. — Voltaire, *vingt et un ans*, etc., etc.

VIOLONCELLE, substantif masculin. Mot corrompu de l'italien. C'est l'instrument de basse le plus sonore, qui exécute parfaitement les sons, et qui rend toute sorte de musique pleine, simple, figurée. (L'Académie et Trévoux.)

Voyez pour la prononciation, tome I, page 37.

VISER, verbe neutre, ne doit pas être accompagné d'un régime direct. Au propre, il se dit pour *mîrer*, *regarder un but*, afin d'y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, etc. « Il *visait* à ce but-là. » — « S'il a blessé cet homme, c'est bien par malheur, il *n'y visait* pas. » Il ne *LE VISAIT PAS* serait une mauvaise locution.

Au figuré, *viser* signifie *avoir en vue* une certaine fin, une certaine affaire: « Il ne *visé* point à cette charge-là. » — « Je ne sais *où* il *visé*, à quoi il *visé*. » — « Il ne *visé* point *cette* charge, je ne sais *ce qu'il visé*, » serait également une faute. (*Le Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762, Trévoux, Richelet et Féraud.)

Cependant, dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, l'Académie fait observer que le verbe *viser* se prend activement dans certains cas que l'usage autorise, et elle est d'avis qu'on peut dire alors: « On a *visé* cet homme » au cœur, on a *visé* cet animal à la tête. »

VOIR GOUTTE. Il s'est glissé à l'égard de cette locution un mot qui, quoique employé par beaucoup de personnes, n'en est pas moins inutile et déplacé: « Ayant les yeux fermés, je *n'y vois* pas du tout. » — « L'Amour est un petit dieu qui *n'y voit goutte*. » — « On dirait que vous *n'y voyez pas clair*. »

Mais pourquoi faire usage de ce pronom *y*? il n'exprime point relation avec ce qui précède; c'est cependant là le seul cas où il soit nécessaire. S'il est permis de dire: « Ce dialogue est si obscur que les plus doctes *n'y voient goutte*, » c'est parce qu'avec le mot *dialogue*, dont on a parlé précédemment, on est obligé de déterminer cette intention par le pronom *y*, de telle sorte que c'est comme si l'on disait: « Ils ne voient, ils ne *comprennent*

« rien à ce dialogue; » au lieu que, dans les autres exemples, on n'a rien à déterminer, conséquemment le pronom *y* est absolument inutile.

Ainsi quand *voir goutte* est employé dans sa signification propre, dans le sens de ne pas voir du tout, il ne veut pas le pronom *y*; mais quand il est employé dans le sens de comprendre, dans le sens figuré, il peut en être accompagné.

Si donc on veut parler correctement, on dira: « Ayant les yeux fermés, je *ne vois* pas du tout. » — « L'amour est un petit dieu qui *ne voit goutte*, etc., etc. »

On peint l'amour aveugle, il peut l'être sans doute;

Mais l'intérêt l'est plus, et souvent *ne voit goutte*.

(Voltaire, *le Dépositaire*, acte II, sc. 6.)

Déjà je *ne vois plus* qu'à travers un nuage.

(Racine, *Phèdre*, acte V, scène dernière.)

« A la vérité il ne s'avancait, en quelque sorte, qu'en tâtonnant, parce qu'il ne voyait plus. » (Buffon, *Quadrupèdes ovipares*, tome I, page 183.)

Il est vrai que, dans l'édition de 1798, l'Académie, au mot *Goutte*, dit, dans ce sens: *Je n'y vois goutte, je n'y entends goutte*; mais ces deux dernières phrases ne se trouvent pas dans l'édition de 1762, la dernière qui ait été reconnue par l'Académie.

— L'Académie, en 1835, donne pour exemples: « Il fait bien obscur ici, je *n'y vois goutte*. Cette affaire est fort embrouillée, je *n'y entends goutte*. » Dans ces deux cas, *y* peut très-bien s'expliquer comme adjectif relatif, *en cet endroit, à cette chose*, et par conséquent l'emploi en est motivé par les mots *ici, affaire*, qui précèdent. Mais au mot *voir*, l'Académie donne ces locutions absolues: « Il *n'y voit goutte*; il *n'y voit pas*. » Et au mot *clair*: « Avant de m'engager, je veux *y voir clair*. » Il résulte de ces exemples, qui nous semblent aussi confirmés par l'usage, que dans ces locutions l'adjectif relatif *y* s'emploie d'une manière absolue et explétive, avec le sens neutre des langues anciennes, et qu'il signifie *à cela, à cette chose, en cette affaire*. C'est encore là un de ces idiotismes que l'usage défend contre la Grammaire.

A. L.

VOLATILE et VOLATILLE. Le premier mot est un substantif masculin signifiant *un animal qui vole*; son plus grand usage est au pluriel. « Cet animal est du genre des *volatiles*. » (L'Académie.) Le second mot s'emploie au féminin dans le genre familier, pour indiquer de petites espèces d'oiseaux qui sont bons à manger. « Il ne leur donna à dîner que de la *volatille*. » (L'Académie.) Cependant La Fontaine a dit, dans la fable des *deux Pigeons* (IX, 2):

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)

Prit sa fronde, et d'un coup tua plus d'à moitié

La *volatille malheureuse*.

Il semble, par cet exemple, qu'on doive donner plus d'extension au féminin *volatille* et le prendre aussi dans le sens du masculin *volatile*. L'expres-

sion de La Fontaine nous paraît d'un bon effet, et nous ne la croyons pas condamnable. A. L.

VOULOIR. Ce verbe actif s'emploie souvent sans régime, et il exprime alors l'acte spontané de la volonté. Il n'est donc pas nécessaire d'y joindre le pronom *le*, comme le veulent quelques Grammairiens. Voyez tome I^{er}, page 388. L'Académie dit : « Il le fera quand *il voudra*. »

Racine, dans *Andromaque*, acte IV, sc. 3 :

Et vous reconnaîtrez mes soins, si *vous voulez*.

De là vient qu'avec ce verbe on trouve souvent des ellipses assez fortes. Ainsi Racine a dit dans *Phèdre*, acte III, sc. 3 :

..... Je te l'ai prédit ; mais tu n'as pas *voulu*.

L'esprit supplée aisément une idée explicative, *tu n'as pas voulu me croire*, ou *me laisser mourir*. Or, cette forme elliptique se reproduit souvent dans la conversation, où elle a de la vivacité, sans nuire à la clarté de la pensée. Voyez encore ce qui a été dit page 764. A. L.

X

X. Cette lettre est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne; elle est la seule qui fasse exception à la règle que nous avons donnée page 35, tome I^{er}, première partie, et qui est relative au genre des lettres qui ne se prononcent qu'avec le secours des voyelles dont on les fait précéder.

Y

Y. Cette lettre, la vingt-quatrième de l'alphabet, est du genre masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

Voyez tome I^{er}, page 14, ce que nous avons dit sur l'y grec et sur son emploi.

Voyez aussi dans ces *Remarques détachées* les mots *Il* et *Voir*.

Z

Z, substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

Voyez les mots où l'on fait usage de cette lettre, page 76.

ZEST, ZESTE. Le *s* et le *t* se font sentir dans ces deux mots.

Sans *e* final, ce mot ne s'emploie que dans cette phrase proverbiale et familière : *entre le zist et le zest*; entre deux, tant bien que mal.

Zest est aussi une espèce d'interjection qui sert à marquer qu'on veut rejeter ce qu'une personne dit : « Elle se vante de faire telle chose ; *zest!* »

Voyez encore page 929.

Écrit avec un *e* final, *zeste* s'emploie pour signifier ce qui est au dedans de la noix et qui la sépare en quatre : en ce sens il est substantif masculin.

Il se dit aussi, mais familièrement, pour marquer le peu de cas que l'on fait d'une chose ou son peu de valeur : « Cela ne vaut pas un *zeste*. »

Enfin, il énonce cette partie mince que l'on enlève sur le dessus de l'écorce d'un citron, d'une orange, d'un cédrat, etc. « Couper un *zeste*, des *zestes* « confits. » (L'Académie et Trévoux.)

ZIGZAG, substantif masculin. Ce mot qui, parmi ses diverses significations, s'emploie pour exprimer une suite de lignes l'une au dessus de l'autre, formant entre elles des angles très aigus, s'écrit au pluriel *zigzags*, et ce n'est pas un mot composé, ainsi que l'a indiqué un Grammairien moderne. (L'Académie et Trévoux.)